



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**6<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claudia Bertinotti appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 29, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séances extraordinaires et ordinaire – Approbation des procès-verbaux

**AMÉNAGEMENT**

4. Règlement 35-2002-44 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**22-01-2018**

5. Règlement 79-385 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
6. Règlement 79-385 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
7. Règlement 79-386 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
8. Règlement 79-386 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
9. Règlement 79-387 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
10. Règlement 79-387 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
11. Règlement 79-388 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
12. Règlement 79-388 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
13. Règlement 79-389 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
14. Règlement 79-389 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption

**ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN**

15. Musée d'art de Joliette – Acte hypothécaire – Autorisation
16. Office municipal d'habitation – Programme de supplément au loyer – Entérinement
17. Demande d'aide financière gouvernementale pour la mise en commun d'équipements de protection respiratoire en matière de protection incendie avec les municipalités de Saint-Charles-Borromée et de Rawdon
18. Liste des déboursés du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018 – Approbation
19. Aides financières diverses – Exercice financier 2018
20. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
21. Liste des mauvaises créances – Divers comptes à recevoir – Approbation
22. Prolongement des services – Rue Gustave-Guertin – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 5 – Acceptation définitive
23. Réfection du stationnement et aménagement paysager – Centre récréatif Marcel-Bonin – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 5 – Acceptation définitive
24. Réaménagement rez-de-chaussée – Hôtel de ville – Construction Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation définitive



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

25. Réfection du boulevard Manseau – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation définitive
26. Réfection d'infrastructures – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 10 – Acceptation définitive
27. Quote part de la Ville de Joliette – Développement des services – Rue du Père-Fernand-Lindsay – Gestion Brûlé Beauchamp et fils – Certificat de paiement numéro 11 – Acceptation provisoire
28. Réfection de la rue Notre-Dame, entre la rue Saint-Charles-Borromée et la place Bourget – Les Excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 5 – Acceptation provisoire
29. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2018 - **RETIRÉ**
30. Assurances collectives – Achat regroupé – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
31. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Maintien de l'adhésion
32. Grille salariale 2018 applicable aux étudiants et stagiaires – Approbation

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

33. Soumission numéro AP17-115 – Pierre concassée – Cession de contrat
34. Mandat de recherche et développement – Ville intelligente – Attribution de contrat

**LOISIRS ET CULTURE**

35. Tableau des événements récurrents – Autorisation
36. Entente de développement culturel 2017-2020 – Autorisation
37. Activités de financement d'organismes
38. Divers
39. Dépôt de rapports
40. Période de questions
41. Date et heure de la prochaine assemblée
42. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**18-002 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRE –  
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

3



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux des séances extraordinaires des 18 et 21 décembre 2017 et de la séance ordinaire du 18 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**18-003 – RÈGLEMENT 35-2002-44 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 35-2002-44 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le plan de l'annexe P.I.I.A. SECTEURS RÉSIDENTIELS DE MOYENNE OU DE HAUTE DENSITÉ.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**18-004 – RÈGLEMENT 79-385 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-385 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'exclure de la zone C03-039 le lot 2 902 503 et de l'inclure à l'intérieur de la zone C03-051 localisée à l'intersection des rues De Lanaudière et Lajoie Sud.

6

**18-005 – RÈGLEMENT 79-385 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-385 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'exclure de la zone C03-039 le lot 2 902 503 et de l'inclure à l'intérieur de la zone C03-051 localisée à l'intersection des rues De Lanaudière et Lajoie Sud.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**18-006 – RÈGLEMENT 79-386 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-386 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-065 (localisée le long de la rue Piette) au détriment d'une partie de la zone H02-033.

8

**18-007 – RÈGLEMENT 79-386 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-386 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-065 (localisée le long de la rue Piette) au détriment d'une partie de la zone H02-033.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**18-008 – RÈGLEMENT 79-387 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-387 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H06-018 (localisée le long de la rue Robert-Quenneville) au détriment d'une partie des zones H06-019 et H06-020.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

10

**18-009 – RÈGLEMENT 79-387 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-387 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H06-018 (localisée le long de la rue Robert-Quenneville) au détriment d'une partie des zones H06-019 et H06-020.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**18-010 – RÈGLEMENT 79-388 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-388 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C03-052 afin d'autoriser aux étages, les usages de la sous-catégorie « service professionnel » en cohabitation avec l'usage « Habitation », conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'alternance entre les deux catégories d'usages et d'ajouter l'article 7.9 à la note 1 afin d'autoriser les enseignes sur poteau.

12

**18-011 – RÈGLEMENT 79-388 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-388 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C03-052 afin d'autoriser aux étages, les usages de la sous-catégorie « service professionnel » en cohabitation avec l'usage « Habitation », conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'alternance entre les deux catégories d'usages et d'ajouter l'article 7.9 à la note 1 afin d'autoriser les enseignes sur poteau.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **18-012 – RÈGLEMENT 79-389 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-389 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone H02-067 afin de permettre les projets intégrés résidentiels et de permettre à l'intérieur des projets intégrés résidentiels les usages « Habitation multifamiliale (h3) isolée » et « Habitation multifamiliale (h3) jumelée ».

14 **18-013 – RÈGLEMENT 79-389 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-389 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone H02-067 afin de permettre les projets intégrés résidentiels et de permettre à l'intérieur des projets intégrés résidentiels les usages « Habitation multifamiliale (h3) isolée » et « Habitation multifamiliale (h3) jumelée ».

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **18-014 – MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – ACTE HYPOTHÉCAIRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande du Musée d'art de Joliette pour la signature d'un acte hypothécaire afin d'obtenir une nouvelle hypothèque auprès d'un autre créancier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à intervenir, pour et au nom de la Ville de Joliette, à un acte hypothécaire afin que le Musée d'art de Joliette obtienne une nouvelle hypothèque auprès d'un autre créancier, soit Fiducie du chantier de l'économie sociale, totalisant 180 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

16

**18-015 – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ENTÉRINEMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande du directeur général de l’Office municipal d’habitation de Joliette pour la reconduction de l’entente de gestion dans le cadre du programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement porte sur une période fixée par la Société d’habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D’ENTÉRINER** la reconduction de l’entente de gestion 1073 concernant le programme de supplément au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

17

**18-016 – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE POUR LA MISE EN COMMUN D’ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION RESPIRATOIRE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET DE RAWDON**

**CONSIDÉRANT** le programme d’aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal géré par le MAMOT;

**CONSIDÉRANT** le projet de mise en commun d’équipements de protection respiratoire en matière de protection incendie avec les municipalités de Saint-Charles-Borromée et de Rawdon

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D’APPROUVER** le programme d’aide financière pour la mise en commun d’équipements de protection respiratoire en matière de protection incendie.

**DE DÉSIGNER** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée comme organisme responsable du projet.

**D’AUTORISER** l’organisme responsable à soumettre une demande d’aide financière pour la mise en commun d’équipements de protection respiratoire en matière de protection incendie.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

18

**18-017 - LISTE DES DÉBOURSÉS DU 6 DÉCEMBRE 2017 AU 9 JANVIER 2018 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 4 453 643,11 \$ pour la période du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des déboursés pour la période du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018**

a. Liste des chèques émis :	932 686,73 \$
b. Liste des transferts électroniques :	938 025,94 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	4 302 919,64 \$
<b>Total</b>	<b>6 173 632,31 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**18-018 - AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

### **CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** au Centre culturel de Joliette une aide financière constituée du moindre des trois montants suivants : 60 000 \$, ou 30 % du montant annuel des subventions de fonctionnement et des commandites de l'année précédente, excluant l'aide financière de la Ville de Joliette, ou encore 5 % des revenus annuels de billetterie perçus l'année précédente, le tout payable en deux versements égaux en mars et en juin 2018.

**LE TOUT**, conditionnellement à ce que le Centre culturel de Joliette accorde gratuitement à la Ville de Joliette 25 paires de billets pour des spectacles présentés à la salle Rolland-Brunelle au cours de la présente année.

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** au Centre culturel de Joliette une aide financière de 40 000 \$, représentant l'achat de billets pour le spectacle estival, le tout payable en mars 2018.

### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** à la Société de développement du centre-ville de Joliette une aide financière de 35 000 \$ consacrée aux activités d'animation et 25 000 \$ servant à faire du démarchage auprès de nouveaux promoteurs, le tout payable en deux versements égaux en mars et en juin 2018.

### **MAISON DES JEUNES LA PIAULE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** à la Maison des Jeunes La Piaule une aide financière de 13 000 \$ (1<sup>ère</sup> année de 5), payable en 4 versements trimestriels égaux.

### **ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette une aide financière de 52 000 \$ (3<sup>e</sup> année de 3) payable en 2 versements égaux, en mars et septembre 2018, le tout conformément à la résolution G2015-05-10.

### **HÉBERGEMENT D'URGENCE LANAUDIÈRE**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à Hébergement d'urgence Lanaudière une aide financière de 5 000 \$ (3<sup>e</sup> année de 3), le tout conformément à la résolution G2015-03-00, payable en octobre 2018.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

### **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** à la Société d'histoire de Joliette une aide financière de 10 000 \$ payable en deux versements égaux en mars et juin 2018.

### **FONDATION DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à la Fondation du Cégep régional de Lanaudière une aide financière de 20 000 \$ (5<sup>e</sup> année de 5) le tout conformément à la résolution G2014-01-79, payable en juin 2018.

### **FESTIVAL DE LANAUDIÈRE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** au Festival de Lanaudière (le Festival) une aide financière de 100 000 \$, le tout payable en deux versements égaux en janvier et en mai 2018, et ce, aux conditions édictées par la Ville.

### **FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – CINÉMA MUSICAL GRATUIT À L'AMPHITHÉÂTRE**

**D'ACCORDER** au Festival de Lanaudière une aide financière de 6 000 \$ payable en juin 2018.

### **LES MARCHÉS DE NOËL JOLIETTE-LANAUDIÈRE**

**D'ACCORDER** et d'autoriser à Les Marchés de Noël Joliette-Lanaudière une aide financière de 65 000 \$ en 2018 et de 10 000 \$ en 2019 et 10 000 \$ en 2020, payable en juillet de chaque année.

### **SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY – OPUS 130**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à la Société musicale Fernand-Lindsay – Opus 130 une aide financière de 3 000 \$ (1<sup>ère</sup> année de 3), le tout conformément à la résolution 17-460, payable en avril 2018.

### **FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière une aide financière de 20 000 \$ (2<sup>e</sup> année de 5), le tout conformément à la résolution 17-064, payable en juin 2018.

### **MAISON ANTOINE-LACOMBE**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** à la Maison Antoine-Lacombe une aide financière de 5 000 \$ payable en juin 2018.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

#### **LA MANNE QUOTIDIENNE**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à la Manne Quotidienne une aide financière maximale de 29 893,61 \$, le tout conformément à la résolution 17-526, payable en janvier 2018.

#### **FONDATION DE L'ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser à la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau une aide financière de 5 000 \$ (2<sup>e</sup> année de 5), le tout conformément à la résolution 17-135, payable en avril 2018.

#### **BRIDGESTONE CANADA**

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** la trésorière à verser à Bridgestone Canada une aide financière de 90 000 \$, le tout conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui permet à toute municipalité locale d'accorder une aide financière, n'excédant pas 250 000 \$, à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, payable en mai 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

#### **18-019 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017, lesquelles créances totalisent 31 106,73 \$, dont 174,76 \$ représentent l'annulation de soldes non-significatifs et 30 931,97 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

#### **18-020 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – DIVERS COMPTES À RECEVOIR – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 13 017,49 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**D'AUTORISER** la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**18-021 – PROLONGEMENT DES SERVICES – RUE GUSTAVE-GUERTIN – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par Mme Virginie Landreville, de la firme Les Services exp inc., en date du 7 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de prolongement des services de la rue Gustave-Guertin et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 41 419,43 \$ à même le Règlement d'emprunt 167.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**18-022 – RÉFECTION DU STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 7 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de réfection du stationnement et d'aménagement paysager du centre récréatif Marcel-Bonin et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 5 417,47 \$ à même le Règlement d'emprunt 178.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

24

**18-023 – RÉAMÉNAGEMENT REZ-DE-CHAUSSÉE – HÔTEL DE VILLE – CONSTRUCTION GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Alain Bellehumeur, architecte, en date du 7 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D’APPROUVER** l’acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l’hôtel de ville tels que décrétés par la résolution 16-171 et d’autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l’entreprise « Construction Gilles Malo inc. » la somme de 2 285,66 \$.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

25

**18-024 – RÉFECTION DU BOULEVARD MANSEAU – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme Beaudoin Hurens, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D’APPROUVER** l’acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réfection du boulevard Manseau, entre la rue Saint-Charles-Borromée et la place Bourget et d’autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l’entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 63 937,22 \$ à même le Règlement d’emprunt 185.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

26

**18-025 – RÉFECTION D’INFRASTRUCTURES – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Antoine Basbous, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 10, des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Saint-Marc, Saint-Joseph et Saint-Barthélemy Nord et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 10 379,09 \$ à même le Règlement d'emprunt 183.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**18-026 – QUOTE PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉVELOPPEMENT DES SERVICES – RUE DU PÈRE-FERNAND-LINDSAY – GESTION BRÛLÉ BEAUCHAMP ET FILS – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBI services d'ingénierie, en date du 22 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 11, des travaux de développement des services sur la rue du Père-Fernand-Lindsay tels que décrétés par la résolution G2015-03-40 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion Brûlé Beauchamp et fils » la somme de 7 825,81 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**18-027 – RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME, ENTRE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET LA PLACE BOURGET – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Bénard, technicien sénior pour la firme Efel experts-conseils, en date du 9 janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de réfection de la rue Notre-Dame, entre la rue Saint-Charles-Borromée et la place Bourget tels que décrétés par la résolution 17-321 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavations Michel Chartier inc. » la somme de 64 348,26 \$ à même le Règlement d'emprunt 186.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

29

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Ce point est retiré.

30

**18-028 – ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à un appel d'offres public, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au Groupe Mallette actuaires inc. le contrat pour les services de consultant indépendant requis dans l'application de la « Solution UMQ »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette confirme son adhésion à la « Solution UMQ » en matière d'assurances collectives pour ses employés pour une durée maximale de cinq ans.

**DE MANDATER** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à attribuer suite à l'application des présentes, ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, et ce, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

**QUE** la Ville de Joliette s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Joliette durant ledit contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville de Joliette au consultant Groupe Mallette actuaires inc. dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.

**QUE** la Ville de Joliette s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera attribué suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**18-029 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – MAINTIEN DE L'ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE), dans le cadre de l'activité « Municipalité première de classe 2018 »;





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette maintienne son adhésion au CRÉVALE.

**QUE** la Ville de Joliette participe aux différentes activités afin de conserver la certification « OSER-JEUNES OR » et d'obtenir le titre de « Municipalité première de classe 2018 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**18-030 - GRILLE SALARIALE 2018 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires, majoritairement embauchés pour la saison estivale 2018, doit être adoptée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'APPROUVER** la grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour l'année 2018 jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**18-031 – SOUMISSION NUMÉRO AP17-115 – PIERRE CONCASSÉE – CESSION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 17-565 attribuait le contrat de l'appel d'offres AP17-115 pour la fourniture de pierre concassée à l'entreprise « Carrières P.C.M. inc. » pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise « Carrières P.C.M. inc. » a été vendue à l'entreprise « Les Carrières Joliette inc. »;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'article 29 du cahier de charges, le contrat peut être cédé par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**QUE** le contrat de l'appel d'offres AP17-115 pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2018 soit, et il l'est par les présentes, cédé à l'entreprise « Les Carrières Joliette inc. ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

34

**18-032 – MANDAT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – VILLE INTELLIGENTE – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** le projet de faire de Joliette une ville intelligente et conviviale;

**CONSIDÉRANT** la mise en ligne du nouveau portail citoyen destiné à assurer un nouveau lien de communication bidirectionnel avec les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil a été développé sur mesure par la firme Blanko et qu'il est possible d'y ajouter différents modules et fonctionnalités propres à la réalité de la Ville de Joliette;

**CONSIDÉRANT** les dispositions 573.3 6° c) et d) de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ATTRIBUER** le contrat de recherche et développement à la firme Blanko, pour un montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables, pour la production d'une solution numérique compatible avec les outils actuellement utilisés et visant l'accessibilité universelle et numérique à tous les services de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**18-033 - TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'utilisation de l'espace public stipule que le service des Loisirs et de la culture dépose le tableau des événements récurrents pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit tableau a été remis et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** la réalisation de l'ensemble des événements présentés dans le tableau des événements récurrents pour l'année 2018 joint à la présente résolution.

**D'AUTORISER** les demandes de services et d'équipement qui sont reliées à la tenue de ces événements.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

**LE TOUT** conditionnellement à la disponibilité des lieux, équipements et services et conditionnellement à l'approbation de l'aménagement des sites et des heures d'activités par le service des Loisirs et de la culture et que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ, RACJ, fédérations sportives) et toute autre réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**18-034 – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2020 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande au ministère de la Culture et de Communications afin de conclure une entente de développement culturel pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de l'entente de développement culturel apportera une aide financière maximale de 60 000 \$ d'ici le 31 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer l'entente de développement culturel 2017-2020 à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**18-035 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Accueil jeunesse Lanaudière : 200 \$;
- Cégep régional de Lanaudière à Joliette – Finale régionale du concours Cégeps en spectacle : 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**18-036 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 janvier 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2018

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2017.

40

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

41

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

42

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h17.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière